

# AVIS PUBLIC



## ORDONNANCE NUMÉRO 2240, O-1 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2240, O-1 intitulée : « *Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par l'Université du troisième âge durant l'année 2019* » en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (2240).

Cette ordonnance entre en vigueur le 8 janvier 2019 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 8 janvier 2019.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :*  
[www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)